L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 12 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

VIII—Suite.

—Il y a six ans qu'elle est morte, reprit Paula. Et toujours se dresse devant mes yeux cette figure triste et pâle qui ne s'éclairait jamais d'un rayon de joie, à moins que, me glissant auprès d'elle, je ne vinsse lui dérober un baiser. Pauvre mère! j'ai toujours cru....—Oh! je me reproche cette pensée, qui cependant me la faisait aimer plus encore — j'ai toujours cru qu'il existait dans sa vie comme un mystère caché à tous.... que son cœur recélait un de ces secrets dont on meurt.

L'abbé Darsas l'interrompit:

—Et dites-moi, vous souvenez-vous de ce qu'était votre père....à cette époque....

Paula rougit.

—J'ai juré de vous parler en toute franchise.... je répondrai. Mon père était déjà atteint de ce germe maladif qui s'est développé depuis, et qui aujourd'hui met ses jours en danger.... il était irascible, violent.... pour des vétilles, il grondait ma mère, parfois même lui adressait des reproches en des termes si brusques, que je m'enfuyais tout épouvantée...

—Et que répondait votre mère?

—Elle baissait la tête... pleurait... et ne répondait pas...

—Paula, dit l'abbé d'une voix grave, à tout autre que vous j'hésiterais à confier certains détails d'une extrême délicatesse.... mais il faut que vous sachiez tout, maintenant surtout que l'heure est venue de vous dévoiler les mystères d'un passé que vous n'avez jamais soupçonné. Votre père, Paula, est un noble et loyal gentilhomme.... Mais tel vous le voyez aujourd'hui, tel il fut toujours.

—Comprenez-moi bien, ami, reprit Paula; il faut que ce secret reste à jamais caché dans mon âme.... je n'ai pas le droit de parler.... car je tuerais mon père..... Seule, je dois mourir.... je saurai accomplir mon devoir.

—Ne parlez pas ainsi, s'écria Jean. La justice humaine saura frapper le meurtrier!

—Cet homme échappera au châtiment, je le pressens, et d'ailleurs est-il coupable? N'est-il pas victime de quelque méprise?

—Je le provoquerai....

—Il vous tuera.... c'est un spadassin!

Mais Jean releva la tête:

—Allons! pas de faiblesse! Paula, je vous aime. Nos âmes sont à jamais unies, et l'avenir ne nous séparera pas, dussions-nous descendre ensemble dans la tombe! mais je vous dis que je vous sauverai! Il y a là un effroyable mystère, une énigme dont je saurai découvrir le mot....

IX

Quoi qu'on en dise, l'égalité est un vain mot, surtout en matière criminelle.

Un misérable voleur à l'étalage, arrêté le soir, serait immédiatement jeté au Dépôt, pêle-mêle avec ses semblables, confondu dans la tourbe des malfaiteurs de bas étage.

Mais un assassin ne se traite pas si cavalièrement. La grandeur du crime donne un relief au personnage, la curiosité qu'il excite confine au respect. Ce n'est pas le premier venu, et il mérite toute considération. Il faut veiller à son bien-être, car on doit présenter en cour d'assises un accusé qui fasse honneur à notre régime pénitentiaire. Sa vie est sacrée, un suicide serait un désastre et amènerait des destitutions inévitables.

L'entrée d'un assassin dans les prisons, —si le crime a fait quelque bruit,—est grosse d'incidents administratifs.

Dans les bureaux de la sûreté s'agitent des ambitions fiévreuses; un *tel* n'attendait que cette occasion pour obtenir de l'avancement; celui-là réclame l'affaire pour son compte personnel, le genre d'affaires rentrant dans sa spécialité. C'est comme au théâtre, l'agent est chef d'emploi et prétend pas permettre qu'on empiète sur son terrain. Le directeur de la prison songe à la décoration, qu'il attend depuis si longtemps et qu'on ne pourra lui refuser, maintenant qu'il est chargé de la garde d'un criminel en évidence.

Le geôlier dit: Mon assassin du 35!—et il se redresse avec une fatuité mal contenue.

Le cocher de la voiture cellulaire jette sur les passants de petits regards satisfaits: pour un peu, il clignerait de l'œil, en murmurant:

—Hein! si vous saviez ce qu'il y a dans mon panier à salade!

Le gendarme qui lui met les menottes, lui dit:

—Pardon, monsieur!

et se redresse de toute sa taille en le conduisant au parquet.

Enfin il est un personnage qui a tressailli d'aise en recevant commission du ministère public. C'est le juge d'instruction, M. de La Roseraie, du parquet de Versailles, qui n'a pas perdu une minute et est venu de sa propre personne à Paris, avec son greffier, pour les constatations légales et les premiers interrogatoires. En vérité, jusque là, il semblait qu'on mit une certaine affectation à ne le charger que d'affaires insignifiantes, ce qui lui attirait des plaisanteries aigres-douces de la part de son beau-père. Mais aujourd'hui sa femme lui saura gré de la popularité de salon que va lui attirer la mission confiée à son mari.

Mme la *juge d'instruction* sera félicitée, choyée, adulée. On l'accablera de questions indiscrètes, et si elle n'est pas trop maigre, elle pourra jouer le rôle du Sphinx.

Cet assassin est devenu le centre de tout un système d'envie, de regrets, d'espérances qui gravitent autour de lui. Grâce à lui, il se fera des mariages, des réconciliations: il sera le pivot de drames, comédies ou tragédies de famille.

Enfin, c'est avec un sentiment de dignité profonde que M. de La Roseraie, auquel un de ses collègues de Paris a cédé pour la circonstance son cabinet, prononce les paroles sacramentelles:

—Introduisez l'accusé!

M. de La Roseraie a trente-quatre ans: il a des cheveux d'un brun roux qui frisent naturellement; le teint est légèrement rosé, les teintes sont égales; on devine qu'aucun excès ne trouble la netteté de ce réseau dermique: c'est la placidité de l'ambition benoîte, qui attend son tour, et ne livre rien au hasard des tentatives. Seulement M. de La Roseraie est bigle. Défaut, direz-vous. Erreur. Qui bigle (le verbe est de Châteaubriand) —est fort. Le louche regarde quelque part. Le bigle regarde partout. L'œil droit fouille à gauche quand l'œil gauche creuse à droite. C'est précieux.

—Introduisez l'accusé, dit M. de La Roseraie, qui avait ce matin-là une cravate blanche fraîchement repassée et un binocle—couleur-fumée—du meilleur opticien de Paris.

Le garçon de bureau—qui était entré sur un coup de sonnette—sortit et revint un moment après, précédant un gendarme que suivait Lucien de Pretz.

Deux autres gendarmes suivaient la marche.

D'un geste, le juge les congédia tous trois.

Puis il se pencha sur son bureau, tandis que Lucien de Pretz, debout, attendait son bon plaisir.

Le jeune homme était pâle, et cependant sa physionomie semblait révéler un calme profond. Il était encore vêtu de l'habit de cérémonie, qu'il portait au moment de son arrestation. Sa chemise, de fine batiste, n'était pas froissée, preuve évidente qu'il ne s'était pas couché. Dès que ses mains avaient été débarrassées des menottes, il avait commencé à se ganter.

Le juge l'examinait en dessous, et ne pouvait s'empêcher de rendre justice à son extrême distinction. En vérité, si c'était là un assassin, du moins n'était-ce pas un homme ordinaire.

—Asseyez-vous, dit M. de La Roseraie.

Lucien s'inclina, puis obéit.

—Vous vous nommez? demanda le magistrat.

—Hector-Lucien, marquis de Pretz.

—Vous êtes né?

—A Bayonne, je crois. En tout cas, c'est dans cette ville que ma naissance a été déclarée.

—Vous êtes un enfant naturel?

Lucien baissa la tête en signe d'assentiment.

—Depuis combien de temps habitez-vous la France?

—Depuis deux ans.

—M. le marquis, votre père, est mort.

—Il y a cinq ans, dans la Louisiane.

—Vous a-t-il laissé une grande fortune?

—Une soixantaine de mille livres de rente, tout au plus.

M. de la Roseraie feuilleta quelques papiers.

—Mais, reprit-il, l'existence que vous menez semble indiquer des dépenses incompatibles avec ce revenu.

—Aussi, monsieur, le capital est-il entamé depuis longtemps....

—Ah! vous êtes ruiné.

—Il me reste une cinquantaine de mille francs.

—Vous allez vous marier?....

—Dans un mois....

—Et vous épousez?

—La fille d'un vieil ami de mon père, Mlle Paula de Versannes.

Lucien répondait avec une netteté et une franchise d'accent qui excluait toute supposition de mensonge.

Le magistrat *tâtait* son homme et cherchait le point faible. Jusqu'ici la cuirasse était sans défaut.

—Où passez-vous vos nuits? demanda-t-il brusquement.

Lucien eut un sourire:

—Mais.... comme tous mes amis, au cercle, au café Anglais, au bal, au bien encore, comme tout le monde, chez moi. Je dors quelquefois.

Ces derniers mots avaient été accentués avec une fine ironie.

—Avez-vous une maîtresse?

—Question délicate, monsieur. Qu'entendez-vous par ce mot de maîtresse? Si vous voulez parler d'aventures passagères, de liaisons rapides, je vous répondrai affirmativement, non au singulier, mais au pluriel. Si, au contraire, vous visez quelque passion profonde, quelque attachement de longue date, je dois vous affirmer que je n'ai pas de maîtresse, et je vous rappelle que je suis sur le point de me marier.

M. de La Roseraie resserrait peu à peu le cercle de ses questions:

—Où avez-vous passé la nuit qui a précédé celle-ci?

Depuis quelques instants, Lucien, par un mouvement machinal, mordait sa moustache de sa lèvre inférieure, et tenait les paupières à demi-baissées. Il était évident qu'il s'était mis sur la défensive.

—Je ne comprends pas votre question? dit-il doucement.

—Elle est cependant des plus claires.... je vous le répète.... où avez-vous passé la nuit de mardi à mercredi?...

—Je suis resté au cercle jusqu'à minuit....

—Jusqu'à onze heures un quart seulement....

—C'est possible....

—Et ensuite?

—Je suis allé faire un tour au Bois......

—Seul?

—Seul......mes amis vous diront que j'ai cette habitude....

—A quelle heure êtes-vous rentré chez vous?

—Entre trois et quatre heures du matin.

—Pouvez-vous préciser l'emploi de votre temps entre votre départ du cercle et votre retour?

—C'est impossible....je conduisais moi-même mon tilbury....je suis allé à l'Arc-de-Triomphe; j'ai pris l'avenue d'Eylau, j'ai traversé Passy, puis suis entré dans le Bois par la Muette....là j'ai mis mon cheval au pas....et je me suis laissé aller à mes rêveries....j'ai touché, je crois, à la porte de Boulogne; puis revenant, sur mes pas, je suis passé devant la cascade, j'ai fait le tour du grand lac....et, enfin, vers deux heures et demie, j'ai repris le chemin de Paris....Pour être exact, je ne puis vous donner d'autre preuve que ma parole....

M. de La Roseraie—comme tout juge d'instruction—avait une théorie spéciale. Pour lui, d'ordinaire, le plus utile moyen d'étude était de pousser l'accusé à parler, et c'était en écoutant attentivement le timbre, les nuances de la voix qu'il reconnaissait en quelque sorte les notes fausses. Mais cette fois son système était en défaut. D'une part, Lucien parlait longuement, sans qu'il fût nécessaire de l'y contraindre. De plus sa voix avait une telle uniformité de rhythme et d'accent, une telle monotonie que pas un mot ne vibrait de façon singulière.

Il émettait ses explications avec complaisance, et semblait insister le premier sur leur banalité.

Il devenait donc indispensable de frapper un grand coup. M. de La Roseraie releva la tête, regarda l'inculpé en face, puis posant son couteau à papier sur le bois du bureau avec un bruit sec:

—Entre une heure et deux heures du matin, dit-il nettement, vous commettiez un assassinat.

Il y eut un silence.

Lucien ne tressaillit pas, pas un muscle de son visage ne s'agita.

—Non, monsieur, dit-il enfin d'une voix ferme.

M. de La Roserrie s'attendait à des dénégations violentes. Ces allures le déroutaient.

Cependant il ne pouvait se défendre d'une impression singulière. L'absence de surprise de la part de l'accusé n'était-elle pas au moins bizarre? On eût dit qu'il eût prévu l'imputation qui allait être lancée contre lui et que cette réponse froidement négative eût été préparée d'avance.

Le juge parut de nouveau feuilleter quelques notes.

—Cette nuit, reprit-il, un homme a été lâchement frappé: les indices les plus graves, —je dirai plus,— la déclaration même de la victime vous désignent pour l'assassin. Toute dénégation est donc inutile, et je vous engage dans votre intérêt à entrer immédiatement dans la voie des aveux.

—Monsieur, reprit Lucien, dont les yeux à demi-fermés ne laissaient passer qu'un regard terne et sans couleur, je vous affirme que je ne comprends absolument rien à vos paroles. Je ne suis ni un voleur ni un assassin.

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites duquel, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxème classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old-Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
25 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.

Pour aller et retour.....................$1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 23 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24.déc—

Opélousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.
28sept—1m

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
O. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas,
LOW & McPEACKE No 48 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Joun, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER.
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
3 aout.—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
23juil—5m No 20 de la rue du Canal

ARRANGEMENT D'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR.
Capitaine Allan Jumel, Chas. A. Brusié, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE.
Capitaine Jos. Angoin.
P. Charlet et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
Claibrne DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti, No 30.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT.
Capitaine J. A. Buis; commis G. F. Bartley et G. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Logier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à Eads Port. 2 oct.—

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour fret ou passage, s'adresser au No 126 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
9juil—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 16 octobre,
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 13 novembre,

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec ses engagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, nov—6m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.............................$150 en or.
Entrepont.............................36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres.............................$150 en or.
Entrepont.............................45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.............................$35 en or.
Entrepont.............................15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
sept—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX.—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co. Agents,
No 25 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 17 oct. à 8 h. A. M.
Passage.............................$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA..........Capt. J.W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.............Capt. S. F. Phillips

Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 5 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz..............$60. en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphia via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1200 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett...1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)...$40
Passage pour Philadelphie.............50
Billet donné à New-York pour tout le voyage...50
Pour fret ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No. 188 Esplanade Street.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On re oit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.			Départs du Lac.		
6	heures A. M.		7	heures A. M.	
7½	..		8½	..	
9	..		10	..	
10½	..		11½	..	
Midi			1½		P. M.
2		P. M.	2½		
3			3½		
4			4½		
5			5½		
6			6½		
7			7½		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after
May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 8 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 8 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 10 septembre

DEPARTS. ARRIVEES.
Express......7:50 A. M. | Express......9 00 P. M.
Malle.......5:50 P. M. | Malle.......11:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART. ARRIVE.
Express........7:50 A. M. | Express.....9.00 P. M.
Mail.........5:50P. M. | Mail.........11.20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. nov 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Le fret pour les points sur marchandises expédiées pour ces points de vrait être fait avant l'expédition; avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points du Têche sera pris à un taux spécial. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au 5 heures. 27mai— CHS. A. WHITNEY CO. Agents.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,962 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,477 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer... 67,432 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,427 45		
	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,133 77
Garanties et billets hypothécaires	211,889 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	180,616 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 16
	756,560 53

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 58
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation.......... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. BOGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,052 32	
Sur risques de mer	59,231 37	
Sur risques de rivières	29,666 92	
Total des primes	$203,000 51	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises		$199,845 73
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 69	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 58	
	$102,698 07	
Réassurances	31,916 73	
Réfactions (rebate)	9,523 07	
Taxes	7,420 92	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,516 13	
		$182,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 22

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	42,426 0
Comptes en voie de collection	18,880 2
Billets recevables	
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,346 35
Stocks et Bons	5,879 20
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,126 42
	$396,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$394,320 89

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 20e jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blanchard
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Furtier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Hurt,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. E. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal, Le 18 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873,

Primes d'incendies	$22,541	
Primes de rivières	1,113 5	
Total des primes	$53,815 18	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	37,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir, d abêtes surdem, d ons à 8 pour cent d'intérêt	3,226 55
intérêt	19,350 0
	12,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 56
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 78
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,158 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garanti sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,928 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,928 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j 29 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 65	
	$87,554 94	
Montant payé sur 25 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 3
		$31,425 06

PASSIF.

Polices ass "A."	$5,802 25	
Polices ass "B."	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,260 56
Décès payés "non réclamé,"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	1,640 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	4,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	4,905 00
Meubles de Bureau	1,486 65
Effets et reçevoir	

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,810 02	
Primes de rivières	6,287 67	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 42
		$211,083 33
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,317 20	
Sur les risques de mer	17,096 31	
Sur les risques de rivières	18,821 71	—100,844 23
		$110,239 11
En moins, Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,582	
Réassurances	15,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 20	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—48,041 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$30,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 86
Primes en voie de recouvrement	421 9
Bons de banque, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355 63
Propriété foncière	4,557 53
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$532,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le surdit..............5
Dividende sur primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. R. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de Bourse, à côté des bureaux de MM. O. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés dans les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,883 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,628 54	
		256,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 21 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,384 56
Primes sur les rivières	13,066 58
Primes maritimes	9,042 32
	112,492 35
Moins, primes remboursées	2,425 63
	$110,067 72
Pertes payées dans l'année —	
Pertes par l'incendie	$22,189 66
Pertes sur les rivières	16,422 12
Pertes sur mer	816 17
	$39,427 94
Réassurances	4,559 81
Loyer	2,500 00
Taxes	3,250 35
Réfaction (rebate)	10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30
Réservé pour risques non terminés	27,171 00 93,804 35
	16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 07
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,558 88
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 89
En caisse	27,082 84
	$241,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIARELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE.....120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,553 60	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,151 32	—$123,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		12,744 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,234 23
Réassurances		6,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 60
Casuel		3,170 42
Loyers		3,588 33
Dépenses		15,408 48
		$117,?? 33
Moins Intérêts prenta et pertes	20,192 18	— $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,964 43
Mobilier	4,932 93
Actions du Harbor boat	350 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements	
ués	14,873 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 85

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
R. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. KIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$187,133 71
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,647 00
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc	
	104,891 5
	$83,114 1
Total de l'Actif	$704,819 1

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nasits,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissembach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
E. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Rippert	T. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheideoker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tiené, Jr.
H. Salomon	E. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 février 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

104...........rue du Canal............104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes	$678,160 23	
En moins, primes non expirées	121,468 00	
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$556,692 23	
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,606 48	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
	$454,290 67	
Profit	$102,401 56	

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,889 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent, 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 82	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques de incendie	$89,247 66	
Sur risques de mer	15,447 27	
Sur risques de rivières	55,852 91	—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	73,705 22	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 23	—$99,617
Prêts sur actions, au demande	137,429 58	
Argent en banque	63,099 96	—200,529 54
Propriétés foncières		115,758 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		152,581 60
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,514 11
Total de l'actif		$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant mo', ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke.
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$842,281
Tiré au délà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	665,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,773
Dû par des agents de rachat et de réserve	33,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,519
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	12,062
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,575
Billets d'autres Banques Nationales	11,870 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,472 23
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 0
	$1,804,722 13

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,353
Escompte	3,656
Change	3,406 37
Intérêt	3,317 67
Circulation Nationale non rachetée	418,000 00
Dividendes non payés	782 3
Dépôts Individuels	667,915
Chèques Certifiés	7,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,489
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	872
	$1,804,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure annuellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. FOURSINE,
E. E. KERP,
A. WIE

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$782,975 67
Tiré en sus	4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	24,085 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,351
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 3
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,318 36
Billets d'autres banques nationales	5,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	310,119
Total	$1,691,400

PASSIF.

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,028
Billets de banques non rachetés	269,995
Dividends non payés	349 0
Dépôts individuels	$566,621 75
Certificats de dépôts, payables sur demande	300 00
Chèques certifiés	21,812
Chèques de caissiers non payés	34,937
Dû à d'autres banques nationales	12,935
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,609 23
Total	$1,691,400

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé et affirmé devant moi, ce 8 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E CAIN,
J. GOEBRIEL

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	93,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	189,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	121,018 32
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,675 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,823 00
	$705,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,590 84
Autres profits non partagés	87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,650 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,621 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 65
Total	$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$183,073
Primes sur les Risques de feu	$120,490 16	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 48	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	3,727 86	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1873		8,246 52
		$156,854 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,957 04	
Sur les Risques des rivières	10,7??	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
Réassurances		1,451 84
Taxes		933 83
Réfaction au lieu de scrip	13,964 81	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	35,797 98	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 28	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,373
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,86

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		
	$22,873 35	
Effets à recevoir en voie de recouvrement	81,068 31	
Propriété foncière	50,000 00	
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 60	
Actions de Banques	44,200 00	
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00	
Actions du Harbor Protection Company	995 18	
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00	
Actions de Compagnie d'assurance	2,80	
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,	
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,156 88	

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTEKR, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
18janv—1m

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,305 17	
Primes sur les risques de mer	60,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,508 24	
Total		$522,561
En moins: Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter: Intérêts	16,246 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 15	21,093
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 75	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 35	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 89
Réassurances		11,559 69
Réfaction (rebate)		35,886 47
Commissions d'agences		21,904 82
Dépenses d'agences		5,030 23
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,239 89
Frais de Cours et d'avocats		12? 21 326,166
Bénéfice net		$91,479

ACTIF.

En caisse: Dépôt au Germania Nat'l. Bk.	$75,987 24	
" Louisiana Nat'l. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	25,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $32,903 42, évalué	28,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissements	20,733 19	
Effets à recevoir	16,613 29	
Bons	32,413 85	
Actions	38,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	6,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	267,650 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50	
Primes sur risques non terminées	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent sur actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 0/0, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON.

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$856,894
Bons des Etats-Unis	665,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or	
Diverses actions	72,755
Dû par Banques et Banquiers	17,772 50
Propriétés foncières, meubles et installations	3,209
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	232,000 00
Billets de Banques Nationales	11,500
Or	14,606
Chèques sur banques locales payables au carreau	

PASSIF:

Capital payé	
Surplus	11,???
Circulation	
Dépôts	
Chèques du caissier	
Escomptes, Intérêt et Change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	